

Communiqué du Synode

Répondant: Thomas Gehrig

29 mai 2012

Les comptes annuels bouclent sur un bénéfice

Les comptes annuels 2011 bouclent sur un bien meilleur résultat que celui prévu au budget. Le bénéfice de 1,05 million de francs a pu être obtenu grâce à une discipline budgétaire stricte et à des recettes extraordinaires uniques. Différentes provisions ont été effectuées afin d'anticiper les développements futurs.

Les comptes présentés par le Conseiller synodal Hans Ulrich Krebs bouclent une nouvelle fois sur un très important bénéfice. La vente du château de Hünigen, notamment, a généré des recettes extraordinaires de 350 000 francs en 2011. Le rajeunissement du personnel à la suite de plusieurs départs à la retraite a permis de réduire de 500 000 francs les frais de personnel. Par contre, la charge de travail de celui-ci est telle que les crédits prévus pour la formation continue n'ont pas pu être entièrement utilisés.

Grâce à une grande discipline dans les dépenses, les frais de fonctionnement ont été inférieurs aux prévisions dans de très nombreux postes du budget, ce qui a permis de faire des économies considérables. Le capital propre, qui se monte actuellement à 7,86 millions de francs, représente environ un tiers des redevances annuelles des paroisses et assure ainsi la flexibilité nécessaire en prévision de périodes financièrement difficiles.

En tant que président de la commission des finances, Roland Perrenoud salue la présentation très claire des comptes et la rigueur comptable. Il constate que les provisions couvrent désormais presque entièrement les investissements dans la Maison de l'Eglise réformée.

Au nom de la Fraction des positifs, Heinz Gfeller exprime ses remerciements pour la gestion des ressources qui obéit à un souci d'économie. Philippe Kneubühler, de la Fraction du Jura, relève pour sa part la remarquable transparence des comptes. Quant à Margrith Cavin (GSO), elle pose la question de savoir si l'utilisation incomplète des crédits de formation continue n'est pas à mettre en lien avec les sous-effectifs chroniques des services généraux de l'Eglise.

Pour Hans Peter Burkhardt et les Libéraux, les crédits additionnels restent à un niveau acceptable, et ils estiment que la constitution de provisions dans la réserve des contributions de l'employeur, en prévision notamment d'un éventuel assainissement de la caisse de pension, est juste et nécessaire. Le défaut de couverture de la caisse de pension aura aussi des conséquences financières pour l'Eglise.

Hans Ulrich Krebs confirme que la restriction des postes imposée par le Synode ne permet pas toujours de réagir avec toute la souplesse voulue en cas de manque de personnel. Il en résulte certes un excédent de recettes, mais la formation continue se retrouve sous pression. Il relève toutefois que les cours de français inscrits au budget central attirent beaucoup de monde. Hans Ulrich Krebs estime que les réserves du capital propre sont proportionnellement adaptées à la taille de l'Eglise cantonale. Le Conseil synodal attache beaucoup d'importance à l'exactitude budgétaire et ne constitue pas de réserves cachées.

Vote

163 oui : 1 non (2 abstentions)